

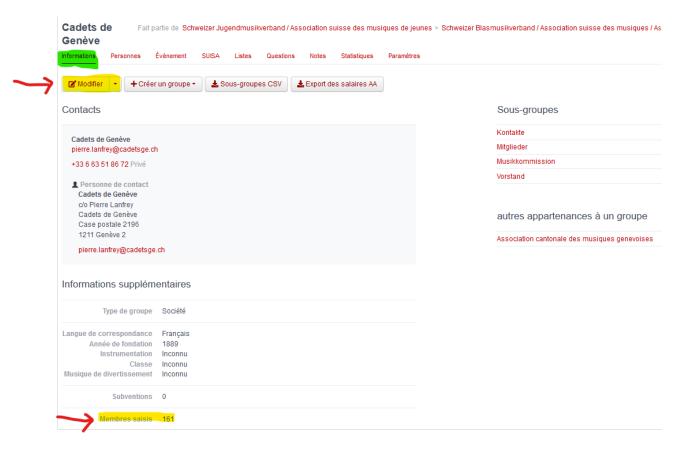
Procédure concernant la déclaration des membres :

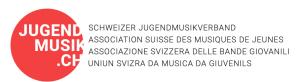
La déclaration des membres se fait comme d'habitude ces deux dernières années via Hitobito : https://db.windband.ch.

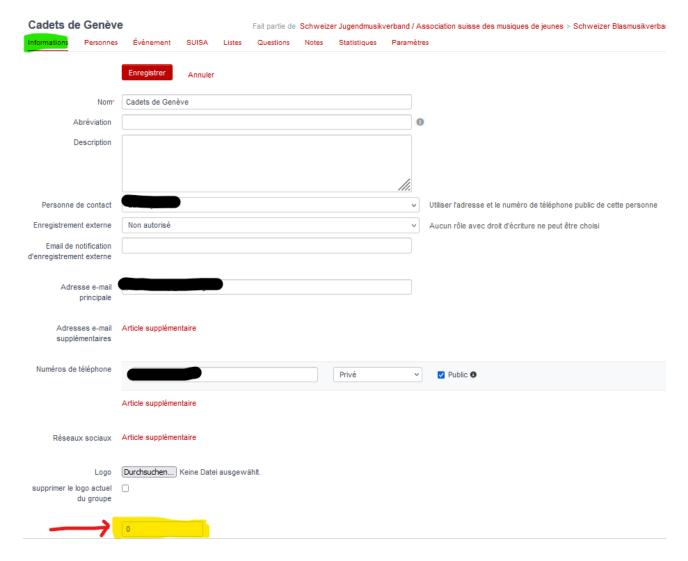
Les déclarations des membres ne peuvent être effectuées que par les administrateurs qui ont un login et qui sont saisis.

Les formations de jeunes peuvent ajouter et modifier elles-mêmes leurs administrateurs (ne pas modifier les données personnelles relatives aux mails, mais saisir une nouvelle personne ou ajouter des personnes existantes).

Il est possible de saisir le nombre de membres dans le champ Association. Informations \rightarrow Modifier \rightarrow champ Membres (manuel).

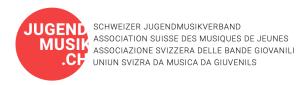






Ceux qui souhaitaient jusqu'à présent travailler sur la déclaration des membres avec le upload de la liste des membres ou l'ajout et le retrait de rôles de membres peuvent continuer à le faire. Pour cela le champ Membres (manuel) est rempli avec le chiffre 0, le nombre de membres basé sur la liste des membres sera alors repris automatiquement. Pour des raisons de protection des données, nous avons fait ajouter cette fonction de saisie manuelle des membres.

Veuillez vérifier dans l'aperçu sous Information si les membres saisis sont corrects. Les factures seront établies sur la base de ces informations.



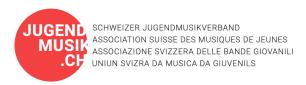
Procédure d'inscription SUISA:

Les déclarations SUISA doivent **TOUJOURS** être faites. Si des représentations ont eu lieu, elles peuvent être effectuées sous **SUISA > année > Ajouter une interprétation.** IMPORTANT : **Toujours enregistrer**!



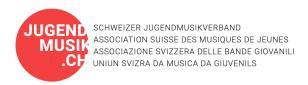
Si la formation de jeunes est une **association d'ensemble** (p. ex. avec une autre musique de jeunes ou avec une association d'adultes), seule la case correspondante à UNE formation est cochée. L'autre formation effectue l'inscription correspondante. IMPORTANT : **Toujours enregistrer**!





Si la formation de jeunes **n'était pas en mesure de jouer (sans exécution musicale)** en 2022 ou si elle ne possède actuellement aucun membre et ne se présente donc pas, le champ correspondant est sélectionné. IMPORTANT : **Toujours enregistrer** !





Si la formation de jeunes est par exemple affiliée à une école de musique ou à une autre association soumise à l'obligation de paiement SUISA (p. ex. l'ASTF), le décompte **est payé par des tiers**. Toutes les écoles de musique doivent cocher cette case pour leurs formations de jeunes. IMPORTANT : **Toujours enregistrer** !



Des **formations pour l'utilisation d'Hitobito** sont organisées par l'ASM et les associations cantonales. Nous vous invitons à vous renseigner auprès de votre association cantonale et vous recommandons de suivre une telle formation.

Le bureau répond volontiers aux questions concernant la déclaration des membres, les factures et les déclarations SUISA: info@jugendmusik.ch.